



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

services d'urgence

Question écrite n° 80449

Texte de la question

M. René Rouquet interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'augmentation du recours aux urgences hospitalières. Sur l'année 2012, 18 millions de passages dans les services d'urgence hospitaliers ont été recensés, soit une augmentation de 30 % en dix ans. Au-delà de l'engorgement des hôpitaux qui en résulte, cette augmentation de la fréquentation des urgences a un impact considérable sur les finances publiques. Selon les chiffres de la Cour des comptes, un quart de ces visites - dont le montant est évalué à 150 euros - seraient évitables, car elles n'ont nécessité qu'une simple consultation médicale. Une refonte du schéma du dispositif de soins, une redéfinition de la place de l'hôpital dans celui-ci afin de développer la médecine ambulatoire, une révision de la tarification des services d'urgence, une mesure et une analyse plus pointue des « passages évitables », et un développement de la prise en charge en ville des soins non-programmés sont autant d'éléments qui pourraient permettre à l'assurance-maladie de réaliser une économie d'un demi-milliard d'euros par an. Il voudrait savoir quelles sont les actions que le Gouvernement pourrait engager afin de réguler ces prises en charge et d'améliorer l'efficacité de notre système de soins.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80449

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juin 2015](#), page 4018

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)